



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tenindrazana - Fandrosoana

MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR

Auprès des Nations Unies

(Permanent Mission of Madagascar to the United Nations)

820 Second Avenue, Suite 800

New York, N.Y. 10017 – USA

Tel: (212) 986-9491 / (212) 986-9492 • E-mail: repermad.ny@gmail.com

No 19-173/DELONU/L-RAH/1540

La Mission permanente de la République de Madagascar auprès des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et faisant référence aux correspondances portant les références respectives S/AC.44/2019/OC.46 du 12 mars 2019 et 19-160/DELONU/L-RAH/1540 du 25 juillet 2019, et a l'honneur de lui transmettre en annexe une copie du Plan d'Actions national de Madagascar pour la mise en œuvre de cette résolution.

La Mission permanente de la République de Madagascar auprès des Nations Unies réitère ses remerciements au Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pour sa constante coopération et saisit cette opportunité pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.



New York, **AUG 07 2019**

Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

NEW YORK

Envoyée à : sc-1540-committee@un.org

**PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1540
(2004) A MADAGASCAR (2019 – 2022)**

Documents de référence

La **matrice** élaborée par le groupe des experts du Comité 1540 présente diverses réalisations du pays dans l'implémentation de la Résolution. Elle permet également de visualiser les déficits et lacunes. Bien que nécessitant une mise à jour des informations, le **rapport** élaboré par Madagascar en **2008** contient des éléments de base sur la mise en œuvre de la Résolution dans le domaine du Nucléaire.

Ainsi, ajoutées aux discussions et brainstorming des participants à l'Atelier des 05 et 06 Juin 2019, les idées émises dans les documents sus-énoncés constituent les éléments de base pour l'édification du plan d'actions à venir.

Axes stratégiques

L'ensemble des actions à entreprendre est agencé en trois piliers constituant les axes du plan : Cadre normatif (politique) – Coordination (opérationnel) – Contrôle (technique).

- Cadre législatif :

La plupart des traités et conventions internationaux ont été ratifiés par Madagascar. Il reste alors à consolider les textes et règlements allant dans le sens de la contextualisation des mesures en alignant les textes nationaux par l'intégration des éléments non pris en compte jusqu'ici.

- Coordination :

Y sont inscrites les actions allant dans le sens de la gestion globale des matières NCB et des éléments connexes à Madagascar.

Une stratégie nationale est de mise pour avoir une vue systémique du domaine. Elle présentera les divers types de détection : par instrument ou appareil, par information etc. Son élaboration débutera par un état des lieux des menaces auxquelles le pays fait face en faisant une évaluation des mécanismes et dispositifs existants et une analyse du contexte (personnel, rapport de forces, ...) et ceci par type de produit. Par après, il va falloir la valider puis l'opérationnaliser.

La mise en place de la structure qui assurera la gestion des armes se situe dans cet axe (CONAMAD). Cette structure de coordination des activités relatives à toutes les catégories des armes connaîtra les diverses dimensions des armes de destructions massives (ADM).

L'Information Education Communication (IEC), action essentielle pour obtenir l'adhésion de la population, est ici mise en exergue.

La coopération avec les organismes et instituts disposant des expertises confirmées en la matière est intégrée dans le présent plan d'actions.

- Contrôle :

Maillon essentiel dans la lutte contre la prolifération illicite des matières NCB ainsi que leurs éléments connexes pouvant être détournés en armes, le contrôle constitue un axe à part entière. La liste de contrôle, étant l'outil principal pour l'opérationnalisation, son élaboration va de pair avec les renforcements de capacité.

PLAN D'ACTIONS NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1540 (2004) à MADAGASCAR (2019 -2022)

Axe 1 : Cadre législatif

N°	Actions	Domaines	Activités	Responsables	Début	Fin	Financement	
							Etat	PTF
1.1	Renforcement du cadre législatif	Nucléaire et radiologique	Evaluation des lois en vigueur	-Tous départements publics concernés -SAMFIN -BIANCO	oct-19	mars-20	X	AIEA+C 1540
			Mise à jour des lois		janv-20	avr-20		
			Ajout dans le Code Pénal		janv-20	avr-20		
		Chimique	Elaboration et adoption des décrets d'application	-INSTN -OSC	janv-20	juin-20	X	OIAC ONUUDC
			Vulgarisation des textes		juin-20	oct-20		
		Biologique		-Organisations internationales			X	UAA/CIAB

Axe 2 : Coordination

N°	Actions	Domaines	Activités	Responsables	Début	Fin	Financement	
							Etat	PTF
2.1	Mise en place d'une structure nationale de coordination de la gestion des armes de toutes catégories	NCB	Finalisation du décret CONAMAD	-CONAMAD Tous départements publics concernés -INSTN	janv-20	juin-20	X	TCA
			Mise en place de la CONAMAD		juil-20	nov-20		
2.2	Mise en œuvre d'une stratégie nationale des matières NBC et des éléments connexes		Analyse situationnelle (FFOM, etc.)		déc-20	juin-21	X	C 1540 + GE
			Elaboration de la stratégie		juil-21	déc-21		
			Validation politique de la stratégie		déc-21	avr-22		
			Mise en œuvre de la stratégie		mai-22			
2.3	Information Education Communication		Elaboration du plan de communication		oct-19	déc-19	X	UNICEF Comité 1540 Union Africaine
			Elaboration du plan d'éducation-formation		oct-19	déc-19	X	
			Opérationnalisation des plans		janv-20		X	
2.4	Renforcement du partenariat international		Identification des besoins		oct-19	déc-19	X	
		Envoi des requêtes	janv-20					

Axe 3 : Contrôle

N°	Actions	Domaines	Activités	Responsables	Début	Fin	Financement	
							Etat	PTF
3.1	Elaboration de la liste de contrôle	NCB	Elaboration de l'état des lieux des éléments connexes	Tous les départements concernés	juil-20	déc-20	X	C 1540 + AIEA-UAA
			Validation de la liste de contrôle		déc-20	déc-20	X	
3.2	Renforcement des contrôles aux frontières		Identification des besoins en renforcement de capacités (humaines, matérielles)		juil-20	oct-20	X	
			Renforcement de capacités opérationnelles		nov-20			
			Opérationnalisation du nouveau système de contrôle		déc-20		X	

